

En France tous les séminaristes doivent passer par la caserne au prix de vocations nombreuses ébranlées ou perdues, sans compter que l'apprentissage du métier des armes n'a rien de commun avec la préparation nécessaire au sacerdoce. Tous les prêtres, sans distinction, doivent, aux dates marquées, quitter leurs fonctions ordinaires pour prendre part aux manoeuvres annuelles. Le prêtre disparaît alors, il devient un camarade avec ses paroissiens de la veille. Et il semble inutile d'insister sur le dérangement matériel et la perturbation morale qu'entraîne, pour le pasteur et pour ses fidèles, une semblable situation.



Aujourd'hui enfin, nous avons, depuis le commencement de la guerre européenne, l'application dans toute sa brutalité de la théorie néfaste du service militaire sans restriction ; nous avons dans toute son acception la plus douloureuse pour l'Eglise et pour la conscience catholique, le prêtre-soldat.

Oh ! je sais toute la part d'admiration qui revient à très juste titre aux victimes forcées de cette loi inique. Chers et dignes prêtres qui viviez d'une vie toute spirituelle dans la jouissance intime du dévouement quotidien, ayant pleine conscience d'être les dépositaires et les dispensateurs de la miséricorde divine répandue au-